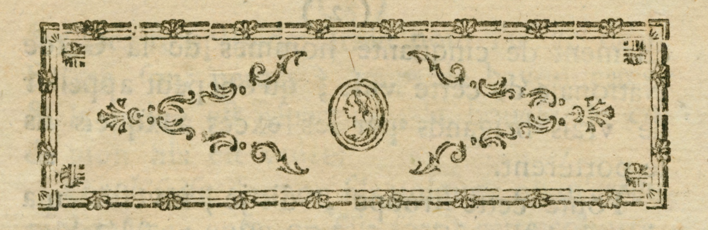
24 Janvier 1790.



LETTRE

De Monsieur le Blanc de Servane, écrite à Monsieur le Comte de Mirabeau, député de la Sénéchaussée d'Aix, sur l'événement arrivé à lui & à son fils le 24 Janvier dernier.

MONSIEUR

Je vous avais fait part de mon arrestation, dans la lettre que je vous écrivis de Salon, où j'étais détenu prisonnier le 24 du mois dernier. Je passerai légèrement sur ces circonstances, parce que le tems & ma situation ne me permettent pas d'entrer dans des détails.

Le 24 Janvier au matin, un détachement de cent Dragons, les brigades de Maréchaussée d'Arles, de Tarascon, Salon & Lambesc, auxquels le sieur Coye de Tarascon joignit, sans aucun ordre, un déta-

chement de cinquante hommes de la Garde Nationale de cette ville, qu'on peut appeller de vrais brigands par les excès auxquels ils ſe portèrent.

Toute cette troupe, dis je, inveſtit ma maiſon de campagne, terre aſſez conſidérable, dépendante du terroir des Baux ; on force les fenêtres de la ſalle de compagnie ; toute cette cohorte entre comme dans une ville priſe d'aſſaut, ſans reſpect pour le ſexe ; les portes de l'appartement de ma fille, âgée de dix-huit ans, ſont briſées & renverſées ; elle s'évanouit ; la troupe de Taraſcon entre avec furie ſans égard pour l'innocence & la vertu ; on ne craint pas de parcourir tous les endroits les plus cachés, pour découvrir ſi le malheureux père ne s'y était point retiré, comme dans un aſyle qui ſerait reſpecté.

Enfin le Commandant des Dragons, qui était reſté dans la cour, à la tête de ſa troupe, entendant des cris, entre pour arrêter un pareil déſordre, fait ſortir toute cette cohorte de tartares, & met des ſentinelles à la porte. On monte dans tous les appartemens ; en un inſtant, les portes en ſont briſées & miſes en pièces ; des globes ſuſpendus dans les ſallons ſont caſſés ; tout ce qui peut tomber ſous les mains de ces Taraſques eſt pillé, des draps de lit, du linge de table, le pain deſtiné aux valets de la ménagerie eſt enlevé ;

des ſacs remplis de farine pour l'uſage de la Ferme ſont percés à coups de bayonnettes, & la farine eſt répandue ; la boucle de col de mon fils eſt volée.

On ſe ſaiſit de mon fils unique ; on m'arrête moi-même ; enfin on fait ſortir cette cohorte, à laquelle on doit plutôt accorder le titre de brigands que celui honorable & reſpectueux de ſoldats de la Nation : on nous fait monter en voiture , mon fils & moi , pour nous traduire au Fort St. Jean ; à cette nouvelle Baſtille : on nous fait traverſer Mouriés (un des principaux villages du terroir des Baux) pour nous donner en ſpectacle, comme ces rois vaincus chargés de chaînes qu'on traînait devant le char du triomphateur.

Mais mes perfides ennemis n'ont pas eu lieu d'être ſatisfaits d'une ſi coupable victoire ; un peuple immenſe de tous les diſtricts du terroir des Baux s'aſſemble en verſant des torrens de larmes, en criant qu'on leur enlevait leur pere ; ce langage du cœur & de la reconnaiſſance adoucit tous mes maux, & dès-lors je regardai ma captivité comme le plus beau titre de nobleſſe que je pourrais laiſſer à mes enfans ; & que ce jour, bien loin d'être regardé comme un jour malheureux, ſerait conſigné dans les annales de ma famille, comme le jour de mon triomphe & de ma gloire. A moitié chemin de Salon, une

partie du détachement me quitta ; on ne nous laissa pour escorte que 12 cavaliers de Maréchaussée, & trente dragons. Arrivés à Salon, on nous fit descendre à l'auberge ; on nous enferma dans un appartement en enfilade, composé de trois pièces ; on nous logea dans la dernière pièce, mon fils, M. Derrés, Notaire, & moi. Douze cavaliers gardaient la porte de l'appartement où nous étions ; il n'y avait qu'une seule fenêtre ; j'en examine la hauteur, & je juge qu'en me procurant une corde, quoique d'un second étage, il ne me serait pas difficile de me sauver. Effectivement, je joins la corde qu'on me procure à mes draps de lit ; & à l'aide de mon fils, je tente la descente ; j'arrive fort heureusement au bas ; je gagne la prochaine porte de la ville ; je me sauve dans les champs. J'ai erré sans tenir de route certaine, dans cette plaine immense qu'on appelle la Crau, que vous devez connaître. Là, déguisé en berger, j'ai cherché pendant quelques jours, à me soustraire aux perquisitions qu'on faisait de ma personne. Le jour de ma captivité, le Conseil général de la commune s'assembla, sous la présidence de M. Bassac consul, & délibéra de prendre le fait & cause des prisonniers, & députa à cet effet Messieurs de St. Roman & Ennavant à Paris.

Ces députés partirent, & je comptais les

ſuivre bientôt ; l'on m'avait fait paſſer le Rhône dans un bateau amené exprès. Je me rendis dans une campagne déſerte, qui n'était pas bien éloignée de la grande route, pour de-là partir pour Paris. J'ai été malheureuſement découvert, arrêté & traduit en poſte au Fort St. Jean à Marſeille, où s'eſt priſe cette procédure injuſte & torſionnaire, ſur de prétendues émeutes & ſéditions arrivées dans la ville des Baux & ſon terroir, qui n'ont jamais exiſté que dans la bouche de mes dénonciateurs, qui en ont ourdi la trâme.

Je ſuis victime de mon zèle, pour avoir voulu faire promulguer dans les conſeils de la Communauté, les décrèts de l'Aſſemblée nationale, qu'un parti d'ariſtocrates dévoués à M. de Caſtillon, procureur général, & à ſon gendre M. de Bonnecorſe, qui habite dans le terroir des Baux, ne voulaient point reconnaître. J'ai voulu ſecourir un peuple opprimé, qui gémiſſait depuis longues années ſous le pouvoir tyrannique d'une adminiſtration deſpote ; j'ai voulu mettre fin à leurs rapines, à leur brigandage ; j'ai voulu arrêter les vexations de l'agent du Seigneur (Prince de Monaco) qui en commettait d'horribles ; j'ai dit dans un conſeil général de la Communauté, que ledit Prince de Monaco n'était ni échangiſte, ni engagiſte ; qu'il ne poſſédait le marquiſat des Baux, le duché de Valen-

tinois, qu'en dédommagement des terres qu'il poſſédait dans le royaume de Napies & duché de Milan ; & que par le traité des Pyrenées, le Roi d'Eſpagne, l'ayant remis en poſſeſſion de ſes terres avec pouvoir de les vendre, la condition portée par le don de Louis XIII avait reçu ſon plein & entier effet, que ledit Prince était ſans titre pour poſſéder ceſdittes terres en France ; & qu'en conſéquence, il devait être ſuſpendu au paiement de tous droits Seigneuriaux, juſques à ce qu'il en fût autrement dit & ordonné par l'Aſſemblée nationale ; & qu'en cas que la perception deſdits droits fût ordonnée, ils feraient verſés dans le tréſor Royal. Le mémoire avec la citation des titres concernant cette affaire ont été mis ſous les yeux de l'Aſſemblée nationale.

Voilà mes crimes, voilà mes forfaits : je ſuis donc la victime de mon zèle ardent pour ma patrie. Mes perſides dénonciateurs me pourſuivent comme un ſéditieux, comme un chef d'émeute ; l'on fait informer à Marſeille pardevant la juriſdiction prévôtale pour de prétendues émeutes, qui n'ont jamais exiſté que dans l'idée de mes ennemis, à quatorze lieues de l'endroit où ce prétendu délit s'eſt commis. Enfin nous ignorons que cette procédure ſe prend & nous n'en ſommes informés que par l'éclat du tonnerre & de la foudre qui frappe.

On me ſaiſit : je demande en vertu de quel ordre; on me repond qu'on n'en a aucun à me communiquer : on commet ſur ma perſonne, ſur ma maiſon & ſur mes meubles, les vexations les plus inouies. Mon fils unique eſt traduit de Salon à Marſeille, la chaîne au cou, les fers aux mains comme le dernier des ſcélérats; on le rend reſponſable de mon évaſion; hélas! bourreau de ſon pere, devait-il être le dénonciateur de ſa fuite aux Argus qui le gardaient? On le mit à Salon, dans un cachot, couché ſur de la paille pourrie, comme le dernier des malfaiteurs, pere infortuné! famille déſolée! quand vous plaiderez ſa cauſe devant les Repréſentans de la nation, avec cette éloquence que toute la France admire, & cet intérêt qni vous rend les malheureux ſi chers, l'Aſſemblée nationale ne jettera-t-elle pas des regards d'attendriſſement ſur un ſort auſſi funeſte? Et laiſſera-t-elle les zelés défenſeurs de ces décrèts ſous le joug & l'oppreſſion des tyrans? Nos députés, Monſieur, doivent avoir eu l'honnenr de vous voir, de vous préſenter les pièces juſtificatives & le procês verbal des délibérations du conſeil général de la Communauté des Baux, tenu les 26, 27 & 28 Décembre dernier.

Daignez jetter les yeux deſſus; parlez; & nous ſommes ſur de terraſſer nos perfides ennemis.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LE BLANC DE SERVANE.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Pere & Fils, Imprimeurs du Roi & de la Nation. 1790.